



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 23/09/2007 – 09 :06

JOURNALISTE

Louis SCHWEITZER, le président de la HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ est avec nous, bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JOURNALISTE

On se retrouve comme chaque dimanche. Chaque semaine, vous nous exposez un exemple de plainte pour discrimination et vous nous expliquez comment la HALDE y a répondu. Aujourd'hui, vous allez nous parler de la plainte d'étudiants qui s'estimaient victimes de discrimination de la part de leur université.

LOUIS SCHWEITZER

Oui, il s'agit de deux étudiants, une étudiante libanaise, Madame FANOUS (phon) et un étudiant tunisien, Monsieur BRABAYE (phon). Ils ont saisi la HALDE parce qu'ils s'estimaient victimes de discrimination en raison de leur origine et de leur nationalité. Ce sont deux très bons étudiants, ils ont été classés premiers ex æquo dans leur matière, dans le cadre du Diplôme d'Etude Approfondi, ce qu'on appelle le DEA. Ils ont eu une moyenne proche de 16 sur 20 tous les deux...

JOURNALISTE

Ah oui !

LOUIS SCHWEITZER

De très bons étudiants. Ils ont donc demandé une allocation de recherche pour l'année suivante, et cette allocation n'a été attribuée ni à l'un ni à l'autre, mais à un troisième étudiant qui avait une moyenne sensiblement inférieure à la leur.

JOURNALISTE

Et on sait pourquoi ça ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors bien sûr, Madame FANOUS et Monsieur BRABAYE ont demandé pourquoi ça avait été fait ainsi, et le président de l'université leur a précisé qu'il ne lui appartenait pas de remettre en cause la décision d'attribution de cette allocation, qui était faite par un jury souverain sur la base de critères scientifiques. Alors ce n'est pas à la HALDE d'apprécier la capacité ou les qualités scientifiques de projets de recherche. En revanche, il y a quand même des considérations de bon sens. Comment cette allocation a pu être attribuée à une étudiante moins bien classée que Madame FANOUS ou que Monsieur BRABAYE, et qui avait déposé son dossier après la date limite de dépôt des candidatures. Et puis quand la HALDE a interrogé l'université, l'université a répondu que le projet retenu – qui porte sur les pays islamiques – était plus intéressant et prometteur s'il était traité par une étudiante française. Ce que n'étaient ni Madame FANOUS ni Monsieur BRABAYE. Donc au fond, tout ceci n'était pas très clair, et il semble bien que l'étudiante retenue a été retenue en partie parce qu'elle était de nationalité française. Et puis ça ne s'est pas



arrêté là, Monsieur BRABAYE a sollicité un poste de chargé de cours. Là, sa demande a été rejetée parce que (lui a-t-on dit) tous les postes étaient déjà pourvus. Et puis on s'aperçoit que après, un autre étudiant de DEA a bel et bien été recruté par l'université sur un poste de chargé de cours, et que cet étudiant recruté avait une moins bonne note que Monsieur BRABAYE. Et donc, la HALDE a demandé à l'université de justifier là aussi ce choix.

JOURNALISTE

Et là, qu'est-ce que l'université a pu répondre et surtout, que prévoit la loi par rapport à ça ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors la loi prévoit que lorsqu'il y a une présomption de discrimination, des éléments qui permettent de supposer qu'il y a discrimination, c'est au mis en cause (en l'espèce l'université) de démontrer qu'il n'y a pas de discrimination, de montrer les arguments solides...

JOURNALISTE

Leur bonne foi.

LOUIS SCHWEITZER

Qui n'ont rien à voir avec la discrimination qui ont motivé le choix. Et il faut reconnaître qu'en l'espèce, l'université n'a apporté aucun argument solide. Et donc, la HAUTE AUTORITÉ a observé que tant pour l'allocation de recherche que pour le poste de chargé de cours, les candidatures des deux réclamants ont été écartées au profit d'étudiants placés moins bien qu'eux, mais d'origine française. Il y a eu un vrai préjudice pour ces deux étudiants, et le Collège a demandé au président de l'université d'indemniser ce préjudice et de mettre en place des mécanismes qui fassent qu'à l'avenir, ce genre d'histoire ne se reproduise pas.

JOURNALISTE

Merci Louis SCHWEITZER, président de la HALDE. Rappelez-nous l'adresse et le numéro de téléphone, si vous voulez bien !

LOUIS SCHWEITZER

L'adresse c'est le 11 rue Saint-Georges et le téléphone, c'est le 08.1000.5000.

JOURNALISTE

Merci Louis SCHWEITZER. FIN{